

**COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE**

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de SAINT REMY DE BLOT, le mercredi 17 décembre 2014 à 18 heures.

**Présents (59) : Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVET : DUBOISSET Rémi / AYAT SUR SIOULE : ALBERGANTI Didier – MONTRIGAUD Cyril / BIOLLET : TAVERON Jean-Paul – DARVENNE Annie / BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - GROLLEAU-MOULIN Milaine / BUSSIERES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : LE GUERN Stéphane / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude / ESPINASSE : GIDEL Yves / GOUTTIERES : RICHARDOT Sébastien – THEVENET Mathieu / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth / MARCILLAT : LESCURE Bernard - DELAGE Jean-François / MENAT : DESMAISON Dominique - MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire – SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : PRADEL Dominique - LARVIN Bernard / NEUF EGLISE : CHARTRON Pierre - BELLARD Davy / PIONSAT : DEQUAIRE René - TAUTOU Jean-Claude / POUZOL : DANIEL Yves / ROCHE D'AGOUX : WERNER Roland - LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : BOURGOUGNON Michel – DEBUE Daniel / SAINT GERVAIS D'Auvergne : GAUVIN Jean-Noël – PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle – PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : BERGER Roger – GROUEIX Pierre / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BEGUE Valérie / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel – TAMBOIS Jérôme / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard – CHALUS Jean-Pierre / SAURET BESSERVE : SAURET Jean-Pierre - FISCHER Nathalie / SERVANT : DUBOST Evelyne / TEILHET : ROUDIER Renée / VERGHEAS : MAUCHET Gérard - GUILLOT Jean-Claude / VIRLET : JOUHENDON Bernard – FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe – RAYMOND-RENARD Claudie.

**Excusés (22): Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVET : DEE Laurent / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : OLLIER Roger / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Bernard - MEILHAUD Raymond / DURMIGNAT : ROBERTET Alain / ESPINASSE : PANEFIEU Gisèle / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre - PECYNY Vincent / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LE QUARTIER : CHATELUS Thierry / LISSEUIL : GENDRE Martial / POUZOL : GROS Henri / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel – AUZEL Christian / SAINT PARDOUX : MUSCAT Isabelle / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : CORNETTE Michel.

**Procurations (2) :**

TEILHET : CORNETTE Michel à ROUDIER Renée / SERVANT : CHAMPOMIER Gilles à DUBOST Evelyne.

Date de la convocation : le 10 décembre 2014.

**Secrétaire de séance : Madame Renée ROUDIER.**

**Assistaient également à la réunion :**

- Monsieur François ROGUET, Maire de SAINT REMY DE BLOT
- Madame Isabelle DARBY, Receveur du SICTOM
- Monsieur Michaël BARE, Secrétaire du SICTOM

**Le compte rendu de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014 à ROCHE D'AGOUX est validé par le Comité Syndical.**

**Suite à la disparition de Monsieur Roger SAUTAREL, ancien Vice-Président et de Monsieur Jean-François VACQUANT, ancien membre du Bureau, l'ordre du jour est précédé d'une minute de silence des délégués.**

**ORDRE DU JOUR /**

**Objet : Compétences du SICTOM des Combrailles : Choix du futur mode de gestion.**

Dans le cadre de sa mission d'évaluation des prestations du SICTOM DES COMBRAILLES, la société GIRUS a réalisé un diagnostic complet ainsi que des simulations sur l'évolution des compétences du Syndicat, un planning vers l'échéance du 01 janvier 2016 et une synthèse. Le bilan des phases 1 et 2 a donc été communiqué à chaque délégué puis présenté à l'occasion de la réunion débat du 03 novembre 2014.

Après avis du Bureau et rappel des conditions de mise en place de la régie par Jean-Noël GAUVIN, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de se prononcer à bulletins secrets sur le futur mode de gestion selon les dispositions suivantes (hors compétences VALTOM) :

- Régie pour les déchèteries (hauts de quais)
- Prestations de services (marché de deux ans renouvelable deux fois un an) pour la collecte, la gestion du site de SAINT ELOY LES MINES, le transport (partie déchèteries)

**Après en avoir délibéré, le Comité décide à la majorité (61 suffrages exprimés / 58 pour / 3 contre) :**

- **D'arrêter le futur mode de gestion des compétences du Syndicat dans les conditions ci-dessus référencées.**
- **D'autoriser Madame la Présidente à engager les procédures nécessaires.**

## DELIBERATION

**Objet : Mission GIRUS d'évaluation fiscalité et prestations : programmation de la phase III (prestations) et de l'option fiscalité.**

- Vu la délibération du 25/06/2014

Madame la Présidente rappelle que la société GIRUS propose un accompagnement basé sur la structuration du futur marché (choix de la procédure, tranches, modalité de rémunération...), la rédaction des pièces, l'assistance à la consultation des entreprises : **7 525 € HT**

Dans le cadre de l'option 2, GIRUS propose une mission d'évaluation et d'assistance sur l'évolution de la fiscalité à travers une analyse financière, la définition des objectifs (délais de mise en œuvre, communication, implication des élus...), les avancées réglementaires et juridiques, les études de scénarios et la mise en œuvre du scénario choisi : **10 500 € HT**

**Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :**

- **De retenir les prestations de la société GIRUS (phase III) et option II dans les conditions ci-dessus référencées.**

## DELIBERATION

**Objet : Personnel du SICTOM : mise à jour du tableau des emplois (création éventuelle d'un poste d'adjoint administratif territorial).**

Madame la Présidente rappelle le détail du tableau des emplois du SICTOM COMBRAILLES :

CATEGORIE	GRADE	TEMPS	POSTE POURVU
A	ATTACHE	50 %	OUI
C	ADJOINT ADMINISTRATIF DEUXIEME CLASSE	50 %	OUI

Conformément aux conclusions du Bureau, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de mettre à jour le tableau des emplois et d'envisager la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps plein (après publication d'une offre multigrade dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs ou poste contractuel).

Pour un recrutement à l'échéance du 01 mars 2015, les candidats devront répondre aux exigences d'un profil à la fois administratif et technique. Les principales missions de l'agent retenu seront donc articulées sur la mise en place éventuelle de la régie (et son exécution) et sur le suivi de toutes les actions de communication et de prévention (application du

programme local de prévention). Une solide connaissance de l'environnement des collectivités territoriales sera exigée.

Selon la décision prise, le Syndicat pourra mettre un terme à l'assistance technique du VALTOM (poste occupé par Sophie LAURENS) et pourra réduire la demande de mise à disposition de l'agent chargé de la communication tri et prévention (poste occupé par Cyril BRUNEL).

## DELIBERATION

### **Objet : Collecte et traitement des déchets issus de déchèteries du territoire du VALTOM (avenants SICTOM des Combrailles / SITA (10) –VALTOM - CHIMIREC).**

Le marché de traitement des déchets collectés en déchèteries, initialement contracté entre le SICTOM DES COMBRAILLES et la société SITA arrive à échéance le 31 décembre 2014. Une reconduction est possible. Cependant, au vu des différences de prix de traitement et de reprises pratiqués, le VALTOM a décidé (dans le cadre de sa compétence traitement) de ne pas reconduire ce marché. A compter du 01 janvier 2015, les marchés du VALTOM assurent donc la continuité du traitement de ces déchets.

1/ Les prestataires retenus par le VALTOM sont les suivants :

- CARTONS : SITA
- FERRAILLES : ECHALIER
- BOIS : VEOLIA
- PLACOPLATRE : ECHALIER
- DASRI : VEOLIA

Le changement de certains exutoires a des impacts en termes de coûts de transport pour la société SITA qui propose un nouveau prix HT de 223.97 € (pour la benne ferraille).

2/ Pour ce qui concerne les déchets dangereux, la société CHIMIREC (48 000 MENDE) sera en charge de la collecte du transport et du traitement. Les prix appliqués sont repris à la mise au point du marché VALTOM-CHIMIREC n°1401002.

## DELIBERATION

### **Objet : Déchèteries du SICTOM : nouvelles filières de reprise.**

Le SICTOM DES COMBRAILLES a reçu une proposition de la société CLIKECO, basée à ROMAGNAT (63) et spécialisée dans la collecte des huiles alimentaires usagées. Les contenants sont mis gracieusement à disposition. Le prix de rachat matière proposé dépend du contenant :

- 100 € / tonne en 1 000 Litres (nécessité d'un chariot élévateur ou équivalent pour le chargement).
- 70 € / tonne pour les contenants inférieurs (seaux de 30 litres et fûts de 120 et 200 litres).

Ces tarifs pourront être révisés tous les trois mois.

## DELIBERATION

### **Objet : Sécurité des déchèteries du SICTOM : modification du système « garde-corps ».**

Considérant les remarques et les difficultés rencontrées par les usagers du site, la société ALBERGANTI propose une adaptation du système mis en place à SAINT ELOY LES MIBES à l'automne 2014 :

- Dépose du garde-corps benne déchets verts et repose à SAINT GERVAIS D'Auvergne sur la benne carton.
- Mise en place de garde-corps avec ouverture et système de cadenas.
- Galvanisation

## DELIBERATION

### **Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES : Mise en conformité de la voirie.**

La société MONTEIL T.P propose une prestation de reprise de la voirie d'accès pour un montant HT de 5 850 € soit 7 020 € TTC

## DELIBERATION

### **Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES : Garantie financière.**

Le cautionnement CREDIT AGRICOLE arrive à échéance le 31 décembre 2014. Un renouvellement peut être sollicité (base 0.48 %) mais en prenant en considération les dispositions dégressives fixées dans l'Arrêté Préfectoral de post exploitation de 2013.

Le montant maximum du cautionnement est de 432.174.60 €. Sur la période 2015-2019, une atténuation de 25 % devra être appliquée.

Il s'agit d'un engagement purement financier. Il garantit en cas de défaillance du cautionné :

- La surveillance du site.
- Les interventions en cas d'accident et de pollution.
- La remise en état du site après exploitation.

## DELIBERATION

### **Objet : Filière papier-carton : nouvelles dispositions applicables au 01/10/2014 / avenant au contrat (option filière – barème E – ECO EMBALLAGES).**

La société REVIPAC a procédé au réexamen de son offre financière. REVIPAC a donc décidé de verser à toutes les collectivités territoriales signataires d'un contrat de reprise option filière (cas du SICTOM DES COMBRAILLES) un prix de reprise unique de 10 € / tonne à compter du 01 octobre 2014. Ce prix, qui pourra faire l'objet d'un réexamen, constitue désormais un prix minimum pour la période qui court jusqu'à la fin de l'agrément.

## DELIBERATION

### **Objet : Programme Local de Prévention : projets d'actions 2015.**

Madame la Présidente rappelle que le Comité Syndical doit se prononcer sur les priorités à donner au Programme Local de Prévention (année 2015). En dehors des protocoles internes et locaux d'ECO-EXEMPLARITE, les grandes actions de préventions sont toujours basées sur les axes suivants :

- Animations scolaires.
- Compostage individuel.
- Compostage à l'occasion des grandes manifestations.
- Compostage en pieds d'immeubles.
- STOP PUB.
- Informations et actions dématérialisées.
- Réunions ponctuelles et informatives sur la mise en application concrète des actions du plan.
- Périmètre des contacts et interlocuteurs locaux.
- Achats ECO-RESPONSABLES.
- Réemploi. Outre l'accompagnement externe prolongé et développé sur l'année 2015, l'implication du Syndicat sur la mise en place effective, sur son territoire, d'une « ressourcerie » sera l'axe collatéral majeur de la nouvelle étape du programme local.

Le Comité Syndical souhaite que les acteurs du ce projet « ressourcerie » proposent une présentation détaillée de leurs actions.

Monsieur Bernard BOULEAU et Madame Milaine GROLLEAU-MOULIN pourront représenter le SICTOM des Combrailles à l'occasion des réunions Préventions organisées par le Conseil Général.

## DELIBERATION

### **Objet : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale : Tarification pôle santé au Travail applicable au 1 Janvier 2015.**

Madame La Présidente fait lecture au Comité de la proposition du Centre de Gestion concernant la Tarification pôle santé au travail au 1 Janvier 2015 suite, à sa décision de fusionner l'ensemble des services (partie médecine et partie prévention des risques professionnels).

**Après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :**

**D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention présentée qui, détaille les missions de chacun. Elle sera applicable au 1 janvier 2015 pour un montant de 65 Euros par an et par Agent (Option 1).**

DELIBERATION

**INFORMATION :**

- Présentation du rapport annuel 2013 du VALTOM par Jean-Noël GAUVIN.
- Présentation de la réunion ECO EMBALLAGES (Montluçon 2014) par Bernard BOULEAU. Mise en perspective des mauvaises performances de la région Auvergne sur le plan national.
- Sur l'invitation de la société Plastic Omnium, les élus (Présidente et Vice-Présidents) se rendront à CHARLIEU le 09/01/2015 pour un échange autour de la question de la part incitative dans la fiscalité et une visite de site.
- Le CAPER des Combrailles sollicite le SICTOM sur la question de « l'accueil » de l'amiante (lié) des particuliers sur les déchèteries du territoire.

La séance est levée à 20 heures